

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Adhérents

OPEA

25 rue Louis Barthou

64000 PAU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OPEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Pau Cité Multimédia, 4 rue Thomas Edison - BP 7501, 64075 Pau Cedex
Téléphone: +33 (0)5 59 14 24 34, Fax: +33 (0)5 59 14 25 00, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 29 mai 2019

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves Boix



BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	3 746,30	3 746,30		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	41 316,83	39 751,99	1 564,84	81,67
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	276 620,00		276 620,00	276 620,00
Constructions	6 786 052,68	3 071 648,84	3 714 403,84	2 927 489,72
Installations techniques, matériels	491 108,19	415 468,14	75 640,05	61 435,17
Autres immobilisations corporelles	2 217 508,86	1 641 266,17	576 242,69	458 443,40
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				687 278,18
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières				
Participations	174,62		174,62	174,62
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	202 106,55		202 106,55	185 659,22
Autres immobilisations financières	3 739,00		3 739,00	3 111,00
TOTAL (I)	10 022 373,03	5 171 881,44	4 850 491,59	4 600 292,98
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 772,96		1 772,96	1 686,66
Avances et acomptes versés sur commandes	12 262,50		12 262,50	4 493,98
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	936 407,71		936 407,71	574 731,19
Autres	120 917,23		120 917,23	444,58
Valeurs mobilières de placement	213 771,17		213 771,17	901 222,08
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 938 113,40		2 938 113,40	2 241 600,89
Charges constatées d'avance	10 167,56		10 167,56	49 351,26
TOTAL (III)	4 233 412,53		4 233 412,53	3 773 530,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	14 255 785,56	5 171 881,44	9 083 904,12	8 373 823,62

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	107 913,67	107 573,70
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 283 991,33	1 695 089,35
Report à nouveau	-750 235,44	-883 289,81
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	271 136,77	467 764,58
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	503 323,51	625 444,89
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	194 112,23	223 979,94
Provisions réglementées	1 200 153,03	1 328 803,25
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	3 810 395,10	3 565 365,90
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 013 576,56	1 096 129,00
TOTAL (III)	1 013 576,56	1 096 129,00
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	26 709,90	42 115,30
Sur autres ressources	500,00	
TOTAL (IV)	27 209,90	42 115,30
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 074 703,86	2 732 023,70
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 225,98	219 731,32
Dettes fiscales et sociales	983 670,20	711 412,05
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 122,52	7 046,35
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	4 232 722,56	3 670 213,42
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 083 904,12	8 373 823,62

COM PTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 229,30	1 268,06
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	329 633,29	149 044,38
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 671 008,48	8 749 502,07
CHARGES D'EXPLOITATION	9 001 871,07	8 899 814,51
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 334 765,13	1 299 954,55
Salaires et traitements	437 590,35	408 630,71
Charges sociales	4 440 685,71	4 148 232,27
Dotations aux amortissements, dépréciations	2 047 924,45	1 885 126,70
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	379 038,74	358 905,80
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association	85 155,08	89 850,00
Autres charges	22 005,40	21 701,45
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 747 164,86	8 212 401,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	254 706,21	687 413,03
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 951,46	18 538,96
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	11 951,46	18 538,96
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	60 239,00	62 918,76
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	60 239,00	62 918,76
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-48 287,54	-44 379,80

ASSOC OEUVRE PROTECTION ENFANCE ADO

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	128,00	485,09
Sur opérations en capital	40 212,97	31 815,23
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 377,73	7 631,93
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	51 718,70	39 932,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	348,05	26 182,12
Sur opérations en capital	1 558,95	39 861,90
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		3 856,44
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 907,00	69 900,46
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	49 811,70	-29 968,21
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	256 230,37	613 065,02
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	16 356,40	11 940,61
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 450,00	157 241,05
TOTAL DES PRODUITS	9 081 897,63	8 970 226,33
TOTAL DES CHARGES	8 810 760,86	8 502 461,75
EXCÉDENT OU DÉFICIT	271 136,77	467 764,58
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	271 136,77	467 764,58

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis et présentés conformément aux conditions générales comptables du Comité National de la Vie Associative, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre et indépendance des exercices.

Ils regroupent les comptes des établissements suivants :

- Le siège social de l'Oeuvre pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence (OPEA);
- Le Centre d'Investigation et d'Action Educative (CIAE);
- L'Institut Médico-Educatif "Le Château" à Mazères Lezons;
- La Maison d'Enfants à Caractère Social St Vincent de Paul, Av. Général Leclerc à Pau.

A noter que seuls les comptes de la MECS Saint Vincent de Paul et de l'IME "Le Château" ont fait l'objet d'une mission de présentation par le cabinet comptable PLF EXPERT.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables appliquées l'ont été conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- en application du règlement n° 99-01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23/11/2004 du CRC.
- en application de l'avis du CNC du 4 mai 2007 portant sur la convergence des normes comptables dans les établissements sociaux et médico-sociaux (abrogation de la M21 bis remplacée par instruction DGAS)
- en application de l'arrêté du 11/12/2014 relatif au plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux privés

METHODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- frais acquisition : linéaire : 4 ans
- logiciel : linéaire : 5 ans
- bâtiments et constructions : linéaire : 10, 15, 30 et 40 ans
- matériel et outillage : linéaire : 5 et 10 ans
- matériel de transports : linéaire : 5 ans
- matériel de bureau et mobilier : linéaire : 4, 5 et 10 ans
- installations et aménagements : linéaire : 5, 10 et 20 ans
- matériel éducatif : linéaire : 5 ans

Au CIAE, l'immeuble et les agencements sont amortis selon le mode linéaire non plus sur la valeur d'origine mais sur la valeur résiduelle au 31/12/92. Ces immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation légale ou libre.

Les frais d'acquisition sont constitués des frais d'actes portant sur l'achat de l'immeuble du CIAE.

METHODE D'EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat.

METHODES D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DIVERSES

- L'indemnité de départ à la retraite est calculée selon les paramètres suivants : Table de mortalité INSEE 2010-2012, taux d'actualisation entre 1,6 % et 2% (taux iboxx adapté en fonction de la durée des engagements de chaque établissement), salariés nés jusqu'en 1954 inclus >> départ à la retraite à l'âge de 60 ans, les autres >>> départ à l'âge de 62 ans dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition, tout rachat est valorisé selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation est enregistrée si leur valeur à la clôture est inférieure à celle enregistrée.

- Les honoraires du commissaire aux comptes sont comptabilisés pour un montant toutes taxes comprises de 12 954 euros.

- L'exercice a été marqué par la fin des travaux de construction des nouvelles salles d'activité de l'établissement IME le Château à Mazères. Le montant de la construction et des aménagements afférents s'élève au 31/12/2018 à 1 073 179 euros, dont 687 278 euros figuraient en immobilisations en cours au 31/12/2017.

Immobilisations

CADRE A	Immobilisations	Valeur brute des immob. Au début de l'ex.	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation en cours d'ex.	Acquisitions, créat., apports & virements
INCORPORELLES	Frais d'établissement de recherche et de développement I	3 746,30		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles II	43 099,22		1 800,00
CORPORELLES	Terrains	276 620,00		
	Constructions	5 798 165,46		1 015 539,00
	Sur sol propre			
	- dont composants			
	Sur sol d'autrui			
	- dont composants			
	Inst. Gén., agenc. & aménag. Construc.			
	- dont composants			
	Installations techniques, matériel & outillage industriel	477 783,56		31 654,00
	- dont composants			
	Autres immob. corporelles	1 352 281,49		159 102,61
	Inst. Gén., agenc. & aménag. Divers	260 080,13		50 950,72
	Matériel de transport	390 701,06		28 358,47
	Matériel de bureau & inform., mobilier			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours	687 278,18		-
	Avances et acomptes			
	Total III	9 242 909,88	-	1 285 604,80
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	174,62		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	188 770,22		23 023,19
	Total IV	188 944,84	-	23 023,19
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		9 478 700,24	-	1 310 427,99

CADRE B	Immobilisations	DIMINUTIONS		Valeur brute des immob. À la fin de l'ex.	Rééval. Légales Val. D'origine immob. Fin d'ex.
		Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou hors service		
INCORPORELLES	Frais d'établissement de recherche et de développement I			3 746,30	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles II		3 582,00	41 317,22	
CORPORELLES	Terrains			276 620,00	
	Constructions		27 651,96	6 786 052,50	
	Sur sol propre			-	
	Sur sol d'autrui			-	
	Inst. Gén., agenc. & aménag. Construc.			-	
	Installations techniques, matériel & outillage industriel		18 329,26	491 108,30	
	Autres immob. corporelles		7 587,00	1 511 384,10	
	Inst. Gén., agenc. & aménag. Divers		16 379,00	303 443,85	
	Matériel de transport			402 680,53	
	Matériel de bureau & inform., mobilier			-	
	Emballages récupérables & divers			-	
	Immobilisations corporelles en cours	687 278,18		-	
	Avances et acomptes			-	
	Total III	687 278,18	69 947,22	9 771 289,28	-
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			-	
	Autres participations			174,62	
	Autres titres immobilisés			-	
	Prêts et autres immobilisations financières		5 947,80	205 845,61	
	Total IV	-	5 947,80	206 020,23	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		687 278,18	79 477,02	10 022 373,03	-

Amortissements

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amort. en début d'ex.	Augmentations dotations de l'ex.	Diminutions éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établissement de recherche et de développement	I	3 746,30			3 746,30
Autres postes d'immobilisations incorporelles	II	43 017,55	316,83	3 582,00	39 752,38
Terrains					
Constructions		2 870 675,74	228 625,00	27 652,00	3 071 648,74
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. Gén., agenc. & aménag. Construc.					
Installations techniques, matériel & outillage industriel		416 348,39	17 449,00	18 329,00	415 468,39
Autres immob. corporelles		985 061,17	94 617,00	-	1 079 678,17
Inst. Gén., agenc. & aménag. Divers		211 531,27	20 056,00	7 587,00	224 000,27
Matériel de transport		348 026,84	17 976,00	28 414,00	337 588,84
Matériel de bureau & inform., mobilier					
Emballages récupérables & divers					
Total III		4 831 643,41	378 723,00	81 982,00	5 128 384,41
TOTAL GENERAL (I + II + III)		4 878 407,26	379 039,83	85 564,00	5 171 883,09

ANNEE 2018

PROVISIONS

Nature de la provision	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
PROVISION PR LITIGE	0,00			0,00
AUTRES PROVISIONS				
PR RISQUES ET CHARGES	1 089 108,49	85 155,08	163 851,08	1 010 412,49
PROVISION POUR TRAVAUX	7 020,51		3 856,44	3 164,07
TOTAL	1 096 129,00	85 155,08	167 707,52	1 013 576,56